



Rémunération période d'essai

Par **chn**, le **17/12/2015** à **14:43**

Bonjour, j'ai été prise pour effectuer un CDD d'une durée de trois mois avec une période d'essai de 10 jours. Contrat de 30h/semaine. J'ai effectué trois jours de travail, soit 23h en tout et l'employeur a décidé de mettre fin à ma période d'essai. Le salaire est au SMIC (soit 7,51euros/Heure environ NET)

J'ai été payé 46,22 euros (NET) pour 23h de travail effectuées alors que cela aurait du être plus non ? (environ 172,73 euros d'après mes calculs)

Alors je ne sais pas à quoi peuvent correspondre ces 46,22 euros. Soit je n'ai pas été rémunérée correctement soit cela correspond peut-être à quelque chose dont je ne suis pas au courant. Peut-être une sorte d'avance, je ne sais pas.

L'employeur ne m'a également pas remis l'attestation pour Pôle Emploi ainsi que le reçu de solde tout compte. Je n'étais pas au courant que ces documents étaient obligatoires (c'était mon premier "emploi", je ne m'y connais pas tellement). Je suis donc repartie sans rien réclamer. Que faire maintenant ?

Si qqn pouvait m'éclairer là-dessus !! Merci

Par **melou76**, le **17/12/2015** à **15:33**

bonjour,
avez eu un bulletin de paie pour les 46.22€
Pour les attestations et le reçu, les avez vous demandés?

Par **P.M.**, le **17/12/2015** à **18:40**

Bonjour,
Il faudrait vérifier que vous avez été payé au moins 9,61 € brut de l'heure sur le bulletin de paie...
L'employeur devait en plus respecter un délai de prévenance en l'occurrence de 24 h et vous payer 10 % de congés payés...
Le reçu n'est pas formellement obligatoire alors que le solde de tout compte, lui, l'est ainsi que l'attestation destinée à Pole Emploi et le certificat de travail, documents normalement quérables que vous devez donc aller chercher...

Si l'employeur ne vous les délivre pas, il faudrait saisir le Conseil de Prud'Hommes en référé...

Par **chn**, le **17/12/2015** à **21:15**

Merci pour vos réponses rapides !

Par contre, je n'ai pas eu de bulletin de paie. Le seul document que j'ai en ma possession est celui que l'employeur m'a fait signer, document attestant la fin de ma période d'essai.

Mais au niveau de la rémunération, il y a forcément un souci quelque part il me semble ? On m'a parlé d'un paiement au prorata qui pourrait expliquer ces 46,22 euros, puisqu'à l'heure d'ajd, je ne sais toujours pas à quoi cela correspond. Cependant, je ne sais pas exactement ce qu'est un paiement au prorata.

Pour ce qui est du délai de prévenance, j'ai oublié de le préciser dans mon msg mais j'ai bien été prévenue 24h avant la fin de ma période d'essai. Il me restait un jour de 7h à effectuer mais je ne l'ai pas fait dû à un problème de santé m'en empêchant totalement. C'est donc pour cela que j'ai indiqué avoir fait 23h et non 30.

Pour ce qui est du reste des documents, je ne les ai pas réclamés tout simplement parce que je ne savais pas qu'ils étaient obligatoires. Si je vous suis correctement, il faut donc que je me rende chez l'employeur pour les lui demander ?

Par **P.M.**, le **17/12/2015** à **21:19**

Exactement, éventuellement en le prévenant avant pour être sûre qu'ils seront prêts...

Par **chn**, le **18/12/2015** à **15:55**

D'accord, je vais donc m'en occuper rapidement !

Par contre si à tout hasard qqn saurait à quoi pourrait correspondre ces mystérieux 46,22 euros, je suis preneuse !!

Merci à vous

Par **P.M.**, le **18/12/2015** à **17:43**

Bonjour,

Je ne vois pas comment on pourrait vous le dire, en toute logique, sans avoir le moindre document en main...